

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 17 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq le dix sept octobre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du dix octobre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil, à huis clos, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

# 2025CC7-1-1-88

# **OBJET: RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2026**

#### Etaient présents:

Commune d'AUVILLAR : M. RENAUD Olivier

M. MONESTES Jean-Michel

Commune de BARDIGUES : M. Henri MARTIN

Commune de CASTELSAGRAT : Mme FILLATRE Francine

Commune de CLERMONT SOUBIRAN : M. DEPASSE Guy

Commune de DONZAC : M. TERRENNE Jean-Paul

: Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)

Commune de DUNES : M. ALARY Alain

: Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à Alain ALARY)

Commune d'ESPALAIS : M. PINCEMIN Bernard

Commune de GASQUES : M. Guy MERIEL

Commune de GOLFECH : M. BENOIT Pascal

Mme CHARPENTIER Pierrette

Commune de GOUDOURVILLE : M. BARROS Gérard

M. BOUYAT Daniel

Commune de GRAYSSAS : Mme CLUCHIER Marie-Christine

Commune de LE PIN : M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél.: 05.63.29.92.00 - Fax: 05.63.29.92.01

Site: http://www.cc-deuxrives.fr Email: info@cc-deuxrives.fr



Commune de MALAUSE : Mme MAERTEN Marie Bernard (pouvoir donné à Jean RAUZY)

M. RAUZY Jean

Commune de MANSONVILLE : Mme ESCUDE Vanessa

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean Paul

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : Mme CHAPUS Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel

Mme BRU Laetitia
M. GROUSSOU Bernard
Mme LE CORRE Christiane

M. LOPES Ernest

Mme PERE Catherine (pouvoir donné à Christiane LECORRE)

M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth M. ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents et excusés :

Commune de LAMAGISTERE : M. DOUSSON Bruno

Mme VRECH Régine (pouvoir donné à Bruno DOUSSON)

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge
Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN : M. GIL Philippe

Mme LAROUSSINIE Francine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services de la CC2R

Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial à la CC2R

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél.: 05.63.29.92.00 - Fax: 05.63.29.92.01

Site: http://www.cc-deuxrives.fr Email: info@cc-deuxrives.fr 2025CC7-1-1-88

OBJET: RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2026

Vu les articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales mentionnant que les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le président présente au conseil communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5217-10-4 prévoyant que la présentation des orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget,

Vu l'article 17 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 précisant par ailleurs qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente ses objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,

Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté à l'assemblée et annexé à la présente délibération,

Le Président propose donc :

- de PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026, du budget principal et de ses budgets annexes,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,

### DECIDE

- de PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026, du budget principal et de ses budgets annexes, et ce sur la base du rapport ci-après.

DES DEUX RIVES

Fait à Valence d'Agen, le 17 octobre 2025

Au registre sont les signatures Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 20 octobre 2025

La secrétaire de séance Conseillère municipale de la Mairie de VALENCE D'AGEN

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives

Laetitia BRU

Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

2 8 OCT. 2025 Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

2 8 OCT. 2025

# **AR Préfecture**

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2026**

Identifiant unique de l'acte :

082-248200016-20251017-

2025CC7\_1\_1\_88-DE

Numéro d'acte :

2025CC7\_1\_1\_88

Date de décision :

17/10/2025

Nature:

**DELIBERATIONS** 

Code matière:

7-1-1-0-0 (Finances locales / Decisions

budgetaires / débat d'orientations

budgétaires)

Fichier acte:

2025CC7-1-1-88 RAPPORT D'orientation

budgÉtaire POUR 2026.pdf

Fichier(s) annexes(s): 2025CC7-1-1-88 ROB\_2026.pdf

Collectivité émettrice :

cc-des-deux-rives

Acte transmis par :

Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :

28/10/2025 14:01:55

Date de réception de l'AR :

28/10/2025 14:02:16